

Grille des spécifications						Zone : AG-301
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : D, G				

Grille des spécifications						Zone : AG-302
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G				
		2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de priviléges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.				

Grille des spécifications					Zone : AG-303		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	●
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		2. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G					

Grille des spécifications					Zone : AG-304
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3			
	Gîte touristique	C4			
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage spécifiquement exclu					
Usage spécifiquement autorisé					
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de priviléges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.			

Grille des spécifications						Zone : AG-305
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		3. Type d'entreposage autorisé : D, G				

Grille des spécifications					Zone : AG-306
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3			
	Gîte touristique	C4	Industriel		
	Auberge rurale	C5		Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	20	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage spécifiquement exclu					
Usage spécifiquement autorisé					
Notes particulières		1. Tyoe d'entreposage autorisé : D, G 2. Les usages autres qu'agricoles ne sont autorisés que s'ils résultent de droits acquis, de priviléges conférés par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou encore s'ils ont été autorisés par une décision favorable de la CPTAQ.			

Grille des spécifications						Zone : AG-415
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : D, G				

Grille des spécifications						Zone : AG-416
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : D, G			

Grille des spécifications						Zone : AG-501
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Tyoe d'entreposage autorisé : D, G			

Grille des spécifications					Zone : CA-102		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	●
					Commerce de vente en gros	C40	●
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	●
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	●
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	●
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	20	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Production de cannabis				
Notes particulières		2.	Modification de véhicules récréatifs autorisé				
		1.	Projet commercial intégré autorisé				

Grille des spécifications						Zone : CM-103
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3			

Grille des spécifications						Zone : CM-106	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3					

Grille des spécifications						Zone : CM-146
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
	Commerce de services administratifs	C10	●		Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce artisanal et culturel	C11	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Dépanneur	C12			Institutionnel	P2
	Commerce de vente au détail	C13	●		Culture	P3
	Commerce à caractère érotique	C14			Infrastructures d'utilité publique	P4
				Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
				NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION		
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum	
	Latérale	Minimum		4	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum	
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	30%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Quicainerie				
		2. Etablissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé				
		2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)				
		3. Type d'entreposage autorisé : A				

Grille des spécifications						Zone : CM-204
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	50%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3			
		2.	Projet commercial intégré autorisé			
		3.	Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)			

Grille des spécifications					Zone : CM-205	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum	
	Latérale	Minimum		3	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		7	Maximum	
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	50%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé		1.	Un studio de cinéma			
Notes particulières		2.	Un cinéma			
		1.	Pour une habitation unifamiliale isolée, la largeur maximale est définie à l'article 6.3.3			
		2.	Projet commercial intégré autorisé			
		3.	Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12)			

Grille des spécifications					Zone : CP-145		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	65%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9	Maximum	25		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A 4. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CP-206		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		5	Maximum		
	Latérale	Minimum		4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		10	Maximum		
	Arrière	Minimum		25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	30%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Quicaillerie					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Logement autorisé dans un bâtiment commercial (Voir article 17.12) 3. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications					Zone : CP-207		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20			Acériculture	F3	
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1	
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2	
				Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	65%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A 3. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : CP-505		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●		Activité forestière avec villégiature	F2	
	Restauration rapide	C21			Acériculture	F3	
	Bar	C22	●	Agricole	Aire protégée	M1	
					Conservation naturelle	M2	
					Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	30%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet commercial intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A					

Grille des spécifications				Zone : CS-147			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : CS-420
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Voir article 17.16			

Grille des spécifications					Zone : CS-507		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	●
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. La classe d'usages Conservation naturelle est autorisée pour les terrains appartenant à la Ville de Québec. Les normes de l'article 17.16 s'appliquent pour cette classe d'usages.					

Grille des spécifications						Zone : CS-529
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications					Zone : CS-701		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	●
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications					Zone : CT-108		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Un marché public permanent 2. Un parc d'attractions 3. Un ciné-parc 4. Une arcade 5. Tremplin et saut à l'élastique					
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé 2. Type d'entreposage autorisé : A, C					

Grille des spécifications					Zone : CV-136		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : F-304
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-308
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-309
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-403
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-404
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-409
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-411
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-509
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissements commerciaux				
		2. Services et spécialité d'horticulture				
Usage spécifiquement autorisé		3. Établissement de résidence principale				
Notes particulières		1. Établissements privés				
		2. Abri forestier				

Grille des spécifications						Zone : F-533
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-601
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	1/50 hectares	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. La superficie du terrain doit être d'au moins 5 hectares pour qu'un chalet de villégiature soit autorisé				

Grille des spécifications				Zone : F-602			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Voir article 17.35					

Grille des spécifications				Zone : F-603			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	●
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		1/100 hectares
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Supprimé 2. Supprimé					

Grille des spécifications						Zone : F-802
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		2. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : F-804
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : F-805
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : IND-316
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
	Restauration	C20			Acériculture	F3
	Restauration rapide	C21		Conservation	Aire protégée	M1
	Bar	C22			Conservation naturelle	M2
Rapports d'occupation				Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	20%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé		1.	Un dépôt de matériaux secs			
		2.	Un lieu de compostage à titre d'usage principal			
		3.	Un lieu d'enfouissement			
		4.	Une usine de traitement d'eau ou de boues usées			
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : C, D, E			

Grille des spécifications						Zone : IND-423
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E 2. Les classes d'usage « Extraction sablière » et « Extraction carrière » ne sont autorisées que sur une partie des lots numéro 5 756 546, 5 756 547, 5 756 548, 5 756 560, 5 756 561, 5 756 568, 5 756 569, 5 756 681, 5 756 840 et 5 756 841 (Cadastré du Québec), correspondant aux anciens lot 346 à 348 du rang Saint-Philippe et les lots 342 à 345 du rang Saint-Victor (ancien Cadastre de St-Adolphe).				

Grille des spécifications						Zone : IND-510
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	●
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
				Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1	
				Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Industrie du béton 2. Un dépôt à neige				
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E				

Grille des spécifications						Zone : IND-511
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : C, D, E			

Grille des spécifications						Zone : MM-512
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Dans les normes d'implantation et d'occupation, il n'y a seulement que les marges de recul qui s'appliquent à la classe d'usages maison mobile. Les autres normes sont définies à l'article 17.11.			

Grille des spécifications					Zone : MM-513
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
Commerce d'hébergement touristique			Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
	Camping rudimentaire	C1		Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Établissement de camping	C2		Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Centre de vacances	C3		Récréation extensive	R1
	Gîte touristique	C4		Récréation intensive	R2
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service			Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	Note 1	Maximum	
	Latérale	Minimum	Note 1	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	Note 1	Maximum	
	Arrière	Minimum	Note 1	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage spécifiquement exclu					
Usage spécifiquement autorisé					
Notes particulières		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2			
Usage contingenté		Le nombre maximal de maisons mobiles est de 9			

Grille des spécifications						Zone : MM-527
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7	●		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Établissement de camping	C2			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Centre de vacances	C3		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Gîte touristique	C4			Récréation intensive	R2
	Auberge rurale	C5				
	Établissement hôtelier	C6				
	Maison de tourisme	C7		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
					Industrie des nouvelles technologies	I2
					Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agritourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Note 1	Maximum	
	Latérale	Minimum		Note 1	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		Note 1	Maximum	
	Arrière	Minimum		Note 1	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Les normes d'implantation sont définies à l'article 17.11.5.2				

Grille des spécifications					Zone : PB-126
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3			
	Gîte touristique	C4			
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum	
	Latérale	Minimum	5	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum	
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage spécifiquement exclu					
Usage spécifiquement autorisé					
Notes particulières					

Grille des spécifications						Zone : PB-127
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	1	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	6	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	10%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-109
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12		Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
				Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1	
				Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-143	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : PI-144
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-154	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : PI-209
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Un cirque permanent				
Notes particulières		2. Une foire permanente				
		1. Type d'entreposage autorisé : C, D, E				

Grille des spécifications						Zone : PI-210	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12			Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé		1. Cimetière					
Notes particulières		2. Logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec					

Grille des spécifications						Zone : PI-211
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12		Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
				Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1	
				Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-317
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1.	Cimetière			
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-318
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12		Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
				Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1	
				Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-319
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3	
				Industrie à forte incidence	I4	
			Extraction	Extraction carrière	E1	
				Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1	●
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2	●
	Dépanneur	C12		Culture	P3	●
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
				Activité forestière avec villégiature	F2	
				Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1	
				Agriculture sans élevage	A2	
				Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-414
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-422
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-528
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : PI-529
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	●	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1.	Une station d'épuration			
		2.	Une usine de traitement d'eau ou de boues usées			
		3.	Une piste de course ou d'entraînement de véhicules automobiles			
		4.	Un terrain de jeu de tir			
		5.	Une piste de karting			
		6.	Une piste de course de véhicule motorisé			
		7.	Une piste de course de chevaux			
		8.	Un cimetière automobile			
		9.	Un lieu d'entreposage de véhicules routiers hors d'usage			
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D, E			

Grille des spécifications						Zone : RB-104
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1. Services médicaux et de santé et bureaux de professionnels				
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-111
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-112
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-113
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-114
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-115
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1.	Centre de gestion et d'opérations pour service d'hébergement (voir article 17.23)			
Notes particulières		2.	Les normes d'implantation et d'occupation sont prévues à l'article 17.5			
		3.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RB-116
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-117
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : RB-118
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-128
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	53	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	15/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RB-130
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RB-131
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-132
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-133
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : RB-134
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	12/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : RB-137
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications					Zone : RB-138		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications						Zone : RB-140
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications					Zone : RB-142		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications				Zone : RB-144			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	4	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RB-145
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RB-212
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications					Zone : RB-214	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	8/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RF-418
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		La construction de résidences unifamiliales isolées est autorisée uniquement en bordure des chemins du Geai-Bleu et de la Tourterelle				

Grille des spécifications				Zone : RF-802			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RH-119
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	4	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	20	
	Superficie d'implantation (m²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications					Zone : RH-121		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RH-122		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	3	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum			
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	26/1 hectare	Maximum	45/1 hectare		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé 2. Dans le cas de H1c, le nombre d'étage maximal est fixé à 2, la hauteur maximale est fixée à 11 m, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation est fixée à 55 m ² .					

Grille des spécifications						Zone : RM-120
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1. Projet résidentiel intégré autorisé				
		2. Abrogé				
		3. Commerce de services administratifs autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale				
		4. Commerce d'entreposage intérieur autorisé au rez-de-chaussée d'une habitation multifamiliale				

Grille des spécifications						Zone : RM-121
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RM-123
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RM-124
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Dans le cas de la H3a, H4 et H5, le nombre d'étage est fixé à 3 et la hauteur maximale est fixée à 15 m.			
		2.	Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 m et la superficie d'implantation minimale est fixée à 55 m ² .			

Grille des spécifications						Zone : RM-125
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RM-126
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	4	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	10	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	6,71	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum	9/1 hectare	Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Projet résidentiel intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RM-135
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b	●		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c	●		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	3	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	7	Maximum		
	Arrière	Minimum	25% de la profondeur du terrain	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	25/1 hectare	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Dans le cas de H1b et H1c, la façade minimale est fixée à 6,1 mètres et la superficie d'implantation est fixé à 55m ² .			
		2.	Dans le cas de H2a, la façade minimale est fixée à 6,71 m			

Grille des spécifications					Zone : RT-301
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b		Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c		Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6		Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7		Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce de vente en gros	C40
				Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
				Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3			
	Gîte touristique	C4			
	Auberge rurale	C5	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7		Industrie générale	I3
				Industrie à forte incidence	I4
			Extraction	Extraction carrière	E1
				Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14	Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
				Activité forestière avec villégiature	F2
				Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22	Agricole	Agrotourisme	A1
				Agriculture sans élevage	A2
				Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION					
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum	
	Latérale	Minimum	10	Maximum	
	Latérales combinées	Minimum		Maximum	
	Arrière	Minimum	10	Maximum	
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum	
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum	
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES					
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf			
Usage spécifiquement autorisé		2. Etablissement de résidence principale			
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé			

Grille des spécifications					Zone : RT-302		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-405		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1	●	Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3	●				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Terrain de golf					
Usage spécifiquement autorisé		2. Etablissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
Notes particulières		1. Chenil commercial					

Grille des spécifications				Zone : RT-413			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7	●		Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum			Maximum		
	Latérale	Minimum			Maximum		
	Latérales combinées	Minimum			Maximum		
	Arrière	Minimum			Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum			Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum			Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum			Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		5%
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale (Voir aussi article 21.4)					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Plan d'aménagement d'ensemble autorisé					

Grille des spécifications					Zone : RT-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	●
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	●
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	10	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum		Maximum			
	Arrière	Minimum	10	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	5%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Maximum de 30 chambres 2. Supprimé 3. Projet touristique intégré autorisé					

Grille des spécifications						Zone : RUA-524
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé		1.	Une écurie commerciale			
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A, C, D, E			

Grille des spécifications						Zone : RUC-401
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2	●		Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A			

Grille des spécifications						Zone : RUC-409
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		2. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUC-415
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A			
		2.	Projet commercial intégré autorisé			

Grille des spécifications						Zone : RUC-422
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6	●		Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	20	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A, B, C, D			
		2.	Écran tampon obligatoire pour les classes d'usages C41 et C42 en bordure du boulevard Talbot			
		3.	Logement(s) autorisé(s) dans un bâtiment commercial			

Grille des spécifications						Zone : RUC-502
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum		
	Latérale	Minimum	10	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum	10	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%	
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Entreprise de construction/excavation/terrassement/déneigement (Voir article 17.26)				
		2. Réparation de véhicules lourds (Voir article 17.26)				
Notes particulières		3. Écran tampon obligatoire en bordure du boulevard Talbot conformément à l'article 16.4.2				
		4. Type d'entreposage autorisé : A, E				

Grille des spécifications					Zone : RUC-532		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	●
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	●
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	●
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	●
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	●
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Type d'entreposage autorisé : A 2. Projet commercial intégré autorisé					

Grille des spécifications

Zone : RUM-504

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	●
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	●
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5	●		Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10	●	Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12	●		Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13	●		Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20	●	Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21	●		Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22	●	Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	10	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum	25%		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Une gare d'autocars				
		2.	Un terminus d'autobus ou une aire de stationnement relatif à un service de transport visé par la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01)				
		3.	Projet commercial intégré autorisé				
Notes particulières		1.	Type d'entreposage autorisé : A				

Grille des spécifications						Zone : RUM-526
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a	●		Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a	●		Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4	●		Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5	●		Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	3	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	15	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	7,3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Garderie				
		2. Maison pour personne âgée				
Notes particulières		1. Pour la classe d'usages H4 : Un maximum de 4 logements est autorisé				

Grille des spécifications						Zone : RUR-306	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-307	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-311	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		3.	Écurie commerciale (voir article 17.8)				
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-312	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-313	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé		Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire					
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté		Le nombre maximal de commerce de Yoga et retraite (hébergement) dans un bâtiment accessoire est fixé à 1					

Grille des spécifications						Zone : RUR-314	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●	Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé		1.	Bâtiment de remise pour un club de chasse et pêche (voir article 17.25)				
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				
Usage contingenté							

Grille des spécifications				Zone : RUR-315			
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RUR-406
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : RUR-407	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6	●		Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agritourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RUR-408
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-410	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					
Usage contingenté							

Grille des spécifications						Zone : RUR-411	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	15	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-412	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4	●				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11	●		Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	●
					Agriculture sans élevage	A2	●
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications

Zone : RUR-413

GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1	
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2	
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		15	Maximum		
	Latérale	Minimum		5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		11	Maximum		
	Arrière	Minimum		7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum			Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum			Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum			Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu	1.	Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières	1.	Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-414
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4	●			
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						
Usage contingenté						

Grille des spécifications						Zone : RUR-417	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications						Zone : RUR-421	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications				Zone : RUR-514		
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-515	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Etablissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1. Ferme d'agrément autorisée					

Grille des spécifications						Zone : RUR-516	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-517
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-518	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu							
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							

Grille des spécifications						Zone : RUR-519
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-521
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : RUR-522	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Auberge rurale	C5			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie générale	I3	
	Maison de tourisme	C7			Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	●
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale				
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières		1.	Ferme d'agrément autorisée				

Grille des spécifications						Zone : RUR-523	
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE	
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30	
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31	
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32	
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33	
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34	
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35	
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36	
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37	
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38	
					Commerce de vente en gros	C40	
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41	
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42	
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1	
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2	
	Centre de vacances	C3					
	Gîte touristique	C4					
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1	
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2	
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3	
					Industrie à forte incidence	I4	
				Extraction	Extraction carrière	E1	
					Extraction sablière et gravière	E2	
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1	
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2	
	Dépanneur	C12			Culture	P3	
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4	●
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1	●
					Activité forestière avec villégiature	F2	
					Acériculture	F3	
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1	
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2	
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1	
					Agriculture sans élevage	A2	
					Agriculture avec élevage	A3	
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION							
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum			
	Latérale	Minimum	5	Maximum			
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum			
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum			
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum			
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum			
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum			
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum			
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES							
Usage spécifiquement exclu		1. Établissement de résidence principale					
Usage spécifiquement autorisé							
Notes particulières							
Usage contingenté							

Grille des spécifications						Zone : RUR-530
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu		1.	Établissement de résidence principale			
Usage spécifiquement autorisé		1.	Centre de soins et de services canins autorisé en tant qu'usage associé de services à une habitation unifamiliale isolée.			
Notes particulières		2.	Ferme d'agrément autorisée			

Grille des spécifications						Zone : RUR-531
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a	●	Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
					Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
Commerce d'hébergement touristique	Camping rudimentaire	C1		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Établissement de camping	C2			Récréation intensive	R2
	Centre de vacances	C3				
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
Commerce de consommation et service	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
Commerce de restauration et débit d'alcool	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum	7,5	Maximum		
	Latérale	Minimum	5	Maximum		
	Latérales combinées	Minimum	11	Maximum		
	Arrière	Minimum	7,5	Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum	1	Maximum	2	
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum	11	
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum	62	Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum	Article 6.3.3	Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé						
Notes particulières						

Grille des spécifications						Zone : VIL-803
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VII-804
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-805
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-806
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				

Grille des spécifications						Zone : VIL-807
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
					Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique				Commerce à incidence élevée	Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2			Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
Rapports d'occupation					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 4				

Grille des spécifications						Zone : VIL-808
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-809
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 3				

Grille des spécifications						Zone : VIL-810
GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE		GROUPE D'USAGE	CLASSE	SYMBOLE
Résidentiel	Habitation unifamiliale isolée	H1a		Commerce associé aux véhicules automobiles	Station-service	C30
	Habitation unifamiliale jumelée	H1b			Lave-auto	C31
	Habitation unifamiliale contiguë	H1c			Peinture et carrosserie	C32
	Habitation bifamiliale isolée	H2a			Réparation de véhicules automobiles	C33
	Habitation trifamiliale isolée	H3a			Vente et location de véhicules automobiles	C34
	Habitation multifamiliale	H4			Réparation de petits véhicules et d'équipements motorisés	C35
	Habitation collective	H5			Vente et location de petits véhicules et d'équipements motorisés	C36
	Maison de chambres et pension	H6			Autres activités reliées à l'automobile	C37
	Maison mobile	H7			Vente et réparation de véhicules lourds	C38
				Commerce à incidence élevée	Commerce de vente en gros	C40
Commerce d'hébergement touristique					Commerce artériel d'entreposage intérieur	C41
	Camping rudimentaire	C1			Commerce artériel d'entreposage extérieur	C42
	Établissement de camping	C2		Récréatif	Récréation extensive	R1
	Centre de vacances	C3			Récréation intensive	R2
	Gîte touristique	C4				
	Auberge rurale	C5		Industriel	Gestion des matières résiduelles	I1
	Établissement hôtelier	C6			Industrie des nouvelles technologies	I2
	Maison de tourisme	C7			Industrie générale	I3
					Industrie à forte incidence	I4
Commerce de consommation et service				Extraction	Extraction carrière	E1
					Extraction sablière et gravière	E2
	Commerce de services administratifs	C10		Public	Parcs et espaces verts	P1
	Commerce artisanal et culturel	C11			Institutionnel	P2
	Dépanneur	C12			Culture	P3
	Commerce de vente au détail	C13			Infrastructures d'utilité publique	P4
	Commerce à caractère érotique	C14		Forestier	Activité forestière sans villégiature	F1
Commerce de restauration et débit d'alcool					Activité forestière avec villégiature	F2
					Acériculture	F3
	Restauration	C20		Conservation	Aire protégée	M1
	Restauration rapide	C21			Conservation naturelle	M2
	Bar	C22		Agricole	Agrotourisme	A1
					Agriculture sans élevage	A2
					Agriculture avec élevage	A3
NORMES D'IMPLANTATION ET D'OCCUPATION						
Marges de recul (en mètres)	Avant	Minimum		Maximum		
	Latérale	Minimum		Maximum		
	Latérales combinées	Minimum		Maximum		
	Arrière	Minimum		Maximum		
Bâtiment	Nombre d'étages	Minimum		Maximum		
	Hauteur (en mètres)	Minimum		Maximum		
	Superficie d'implantation (m ²)	Minimum		Maximum		
	Largeur (en mètres)	Minimum		Maximum		
Rapports d'occupation	Coefficient d'emprise au sol (CES)	Minimum		Maximum		
	Densité nette (logement / hectare)	Minimum		Maximum		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES						
Usage spécifiquement exclu						
Usage spécifiquement autorisé		1. Constructions destinées aux usages communautaires d'un club de chasse et pêche ou d'une entreprise forestière (voir article 17.36).				
Notes particulières		1. Dispositions spécifiques pour les chalets de villégiature (voir article 17.9.1)				
Usage contingenté		Le nombre maximal de chalets de villégiature est de 8				